

SRCCA
Stephan Perazzi
Bruggerstr. 22a
CH - 5102 Rapperswil
Tel: 079 648 16 37
Fax: 062 893 97 59
e-mail: srcca_vls@srcca.ch
web <http://www.srcca.ch>

*Verband Schweizerischer Clubs für ferngesteuerte
Automodelle*

*Association des clubs suisses pour modèles d'auto
radiocommandés*

*Associazione dei clubs svizzeri per automodelli
radiocommandati*

Règlement 2007

V L S 1:5

Etat au 28.01.07

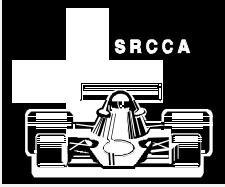
Ce règlement s'applique aux catégories Experts, Amateurs et Newcomer (Nouveaux venus). Il est basé en grande partie sur le règlement 2006.

Pour tous les points qui ne sont pas traités dans ce règlement, ce seront les dispositions du règlement officiel EFRA qui seront appliquées. Le Handbook EFRA 2007, en anglais, sera directement fourni à chaque pilote disposant d'une licence internationale. Les dispositions EFRA principales sont répétées dans ce règlement et complétées partiellement par des dispositions spécifiques CH.

Tout ce qui ne sera pas règlementé sans équivoque par les règlements EFRA et SRCCA, ce seront les dispositions de l'organisateur ou la décision du responsable de la course ou celle de la commission de course qui seront appliquées.

Ce règlement contient les sections suivantes :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 1. Organisation | 2. Déroulement |
| 3. Experts/Amateurs | 4. Nouveaux venus |
| Annexes 1 - 4 | |



SRCCA
Stephan Perazzi
Bruggerstr. 22a
CH - 5102 Rapperswil
Tel: 079 648 16 37
Fax: 062 893 97 59
e-mail: srcca_vls@srcca.ch
web <http://www.srcca.ch>

*Verband Schweizerischer Clubs für ferngesteuerte
Automodelle*

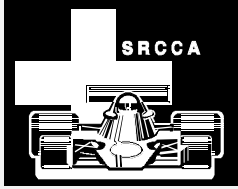
*Association des clubs suisses pour modèles d'auto
radiocommandés*

*Associazione dei clubs svizzeri per automodelli
radiocommandati*

1. Organisation

- 1.1. Le championnat Suisse SRCCA devra se dérouler si possible lors de six (6) week-ends. Chaque journée de course est considérée comme une course indépendante de sorte qu'une saison entière comportera 12 courses.
- 1.2. Chaque club désirant organiser des courses de championnat devra postuler au moyen du formulaire officiel de la SRCCA, en respectant le délai fixé par la SRCCA.
- 1.3. En principe, chaque organisateur d'une course de championnat devra déjà avoir organisé sur la même piste un événement similaire (Grand Prix). Le responsable VLS peut faire abstraction de cette disposition dans des cas d'exceptions fondées.
- 1.4. Le club organisateur et son directeur sont responsables du déroulement des courses, sur les aspects du contrôle technique jusqu'au moment de la proclamation des résultats. L'organisateur de la manifestation supporte le risque financier mais bénéficie en revanche de toutes les recettes engendrées par le week-end de courses.
- 1.5. L'organisateur, d'entente avec le responsable VLS, est responsable de la publicité régionale adéquate pour faire connaître et annoncer la manifestation.
- 1.6. L'organisateur offre aux spectateurs une information aussi optimale que possible (Speaker). Il est obligé d'utiliser le tableau d'affichage SRCCA combiné avec un commentaire approprié du speaker. Au cas où l'installation du tableau d'affichage ne serait pas possible, l'activité du speaker devra être intensifiée fortement.
- 1.7. L'annonce de la course sera faite par l'organisateur au plus tard 3 semaines avant le week-end de la course. Pour les finances d'inscriptions, les coupes et les prix en nature seront appliqués les règlements des différentes catégories.
 - La précision des horaires devra être mentionnée dans la publication par l'organisateur. Les participants qui manqueront à l'appel 10 minutes avant la réunion des pilotes seront appelés nominativement pour le contrôle technique. Le contrôle technique des voitures sera clos après la réunion des coureurs de sorte à ce que des pilotes ayant manqué ce contrôle ne soit pas admis à la course.
- 1.8. Afin de faciliter l'entrée de nouveaux coureurs, une nouvelle catégorie (Newcomer) sera créée. Cette nouvelle catégorie sera soumise à un règlement séparé.
- 1.9. Une commission de course est constituée pour chaque course et est composée par le directeur de la course et un représentant des coureurs Experts et Amateurs. Les deux représentants des coureurs seront nommés lors de la réunion des pilotes par une décision majoritaire des pilotes présents.

- 1.10. La commission de course décide de l'interprétation du règlement et ainsi que des éventuelles sanctions prononcées en cas de non respect du règlement. Le responsable VLS a une fonction consultative lors de la séance de la commission de la course. Un recours contre la décision de la course peut être formulé par écrit et adressé au responsable VLS. Ce dernier prendra la décision définitive en consultant éventuellement la commission technique SRCCA.
- 1.11. Après la course, l'organisateur devra fournir au responsable VLS les documents suivants : Le classement final du jour sous forme de papier. Toutes les données de la course sous forme électronique sous forme de disquette ou par E-mail. La répartition des groupes devra être reprise dans la mesure du possible par l'organisateur de la course suivante.
- 1.12. Le responsable VLS devra faire parvenir le classement final aux instances prescrites par l'association.
- 1.13. L'association, l'organisateur et les pilotes devront, par leur comportement, rendre attractif la pratique du modèle réduit 1:5
- 1.14. L'organisateur, en collaboration avec le responsable VLS publieront un reportage attractif dans le magazine Racingsport afin de promouvoir la pratique de la course de modèles réduits et le club organisateur.
- 1.15. Les nouveaux systèmes de chronométrage peuvent causer des problèmes si les transpondeurs, pour lesquels les pilotes sont responsables, ne sont pas montés correctement. L'organisateur informe le pilote immédiatement si un transpondeur ne fonctionne plus correctement. Les tours ne peuvent être compensés manuellement que si une preuve est apportée sans équivoque, que le problème est lié au système de chronométrage et non pas au transpondeur, ou à la manière de piloter. La commission de course prend la décision finale si toutes les conditions requises sont remplies pour accorder une compensation manuelle.
- 1.16. Il est recommandé d'utiliser des transpondeurs personnels. Le pilote est responsable du bon fonctionnement d'un tel transpondeur personnel. L'organisateur tiendra à disposition des transpondeurs de location ou de remplacement. L'organisateur est libre d'exiger une location journalière ou le paiement d'un dépôt pour ses transpondeurs.
- 1.17. Le planning horaire est établi individuellement selon le nombre de participants et présenté lors de la réunion des pilotes.



SRCCA
Stephan Perazzi
 Bruggerstr. 22a
 CH - 5102 Rapperswil
 Tel: 079 648 16 37
 Fax: 062 893 97 59
 e-mail: srcca_vls@srcca.ch
 web http://www.srcca.ch

*Verband Schweizerischer Clubs für ferngesteuerte
 Automodelle*

*Association des clubs suisses pour modèles d'auto
 radiocommandés*

*Associazione dei clubs svizzeri per automodelli
 radiocommandati*

2. Déroulement de la course

- 2.1. Le plan horaire proposé par la SRCCA forme la base du déroulement de la course. Au cas où ce plan horaire devait être modifié par l'organisateur, dû aux circonstances contraignantes locales, les pilotes devront être informés sur le plan horaire valable, au plus tard lors de la réunion des pilotes.
- 2.2. Les caractéristiques suivantes sont obligatoires et ne peuvent par conséquent pas être modifiées:
- | | <u>Experts</u> | <u>Amateurs:</u> |
|-----------------|------------------------------|------------------------------|
| Essais libres: | minimum 8 minutes par groupe | minimum 8 minutes par groupe |
| Qualifications: | 2-3 à 10 minutes par groupe | 2-3 à 10 Minutes par groupe |
| 1/4-Final: | aucune | max. 3 à 10 minutes |
| 1/2-Final: | 2 à 20 minutes | 2 à 20 minutes |
| Finale: | 30 minutes | 30 minutes |
- 2.3. Toutes les voitures ayant été contrôlées lors du contrôle technique officiel, selon le plan horaire, seront autorisées à prendre le départ. Des contrôles techniques ultérieurs ne seront pas admis. Par catégories, chaque pilotes n'a droit qu'à une seule voiture. La voiture peut être également présentée au contrôle technique par un tiers. Le contrôle technique devra être effectué, à part le contrôle des fréquences, sur les éléments suivants : la voiture, la carrosserie, le moteur, les pneus afin de pouvoir joindre une liste de matériels au rapport de course.
- 2.4. Lors du contrôle technique, l'organisateur devra au moins contrôler : le poids, la carrosserie et le respect des normes anti-bruits.
- 2.5. Chaque pilote est responsable que sa voiture corresponde aux exigences techniques de sa catégorie. Lors du contrôle technique, les points définis par le responsable VLS seront contrôlés et le cas échéant, constaté non conforme. Le respect des dispositions techniques devra être contrôlé sporadiquement lors des qualifications et des finales. Toutes les voitures ne correspondant pas aux prescriptions devront être mises en état immédiatement (qualifications) ou seront disqualifiées par les responsable de la course (Finales). Il va sans dire que des résultats qui auraient été obtenus par des voitures non conformes seront exclus du classement.
- 2.6. En cas de situation météorologique extrême, la commission de course peut déplacer le début de la course ou annuler celle-ci. Une décision définitive sur le maintien de la course doit être prise au plus tard à 11h00. Pour que le résultat puisse compter pour le classement général, il faudra pouvoir organiser au moins une qualification et les finales nécessaires avec au moins 6 pilotes. Si par catégorie, il n'y a pas plus de 14 pilotes qui aimeraient participer aux finales, il est possible d'organiser la finale principale avec 14 pilotes au lieu des demi-finales, à condition que la commission de course décide que la piste offre suffisamment de place pour ce nombre de voitures.
- 2.7. Si lors d'une mauvaise situation météorologique, une finale est organisée, seule la commission de course peut décider de l'arrêt anticipé de la course. Si les pilotes exigent eux-mêmes l'arrêt anticipé d'une finale, seuls des demis points pourront être attribués. La commission de course décidera d'entente avec le responsable VLS sur la base de l'attribution des points.
- 2.7. Aucun pilote ne peut participer dans les deux catégories Experts et Amateurs le même jour.

- 2.8. Dans les catégories Experts, Amateur, il n'y a aucun qualifié direct pour la finale. Tous les participants à la finale devront se qualifier par les demi-finales à condition que le nombre de pilotes soit supérieur aux nombres de places de départ en finale.
- 2.9. L'organisateur effectuera la répartition des pilotes pour les qualifications et mettra les numéros de départ pour identifier les voitures à disposition. La répartition des groupes devra être reprise de la course précédente et les nouvelles inscriptions devront être réunies dans un troisième groupe.
- 2.10. Pour les qualifications, la durée des tours de chauffe est d'au moins 2 minute. Le départ des qualifications s'effectue lancé directement à la suite des tours de chauffe de sorte à ce que les voitures ne doivent pas retourner aux box. Le départ se fait selon la procédure suivante : « 30 secondes avant départ, 20 .., 10 ..., départ ». Lors du signal « départ », le chronomètre général est activé et chaque voiture déclenchera individuellement le chronomètre au prochain passage de la ligne de sorte à ce qu'aucune voiture ne soit pénalisée, sans tenir compte de l'endroit où elle se trouvait au moment du signal du départ.
- 2.11. Le départ des finales est donné départ arrêté dans une disposition de Formule 1 (dans des cas d'exception un départ avec une disposition « le Mans » est également possible). Avant les finales, des tours de chauffe pendant trois minutes sont accordés. L'annonce « 1 minute avant le départ » doit être donnée. Trente secondes avant le départ, les pilotes sont appelés à prendre la position du départ.
- 2.12. Le ravitaillement pendant la course est interdit. La dernière occasion pour le ravitaillement est donné entre le signal « 1 minute avant le départ » et l'appel à s'aligner sur le grille de départ. Pour des raisons de sécurité, c'est le responsable de course qui fixe l'endroit du ravitaillement avant le départ. Si un pilote n'arrive pas à reprendre la position de départ sur la ligne à l'heure, il devra partir depuis les box dès que la dernière voiture de la course a passé les box. Si les box sont positionnés de sorte à ce que la voiture de tête, après le départ, passe la ligne d'arrivée avant le passage des box, le départ des box peut être simultanément à celui des autres véhicules.
- 2.13. Avant les demi-finales et les finales, un tour de chauffe pour des raisons de contrôle est effectué. La procédure de départ commence comme à l'accoutumée, par un compte à rebours de 10 secondes à 3 secondes. Le starter commence à baisser le drapeau à 5 secondes, qui doit être complètement baissé à 3 secondes. A 3 secondes, le compte à rebours est arrêté et le départ est donné par un signal sonore en levant simultanément le drapeau. Un report de 10 minutes avant la finale pour des problèmes techniques n'est plus accordé afin de respecter le plan horaire pour toutes les catégories.
- 2.14. A la fin du temps réglementaire des demi-finales et finale principale, on attend le passage de l'arrivée de la voiture de tête pour signaler la fin de la course avec le drapeau à damiers.
- 2.15. Un départ volé, une obstruction non permise ou un comportement non « Fairplay », doit être sanctionné par la direction de course par un Stop & Go. Un départ volé est sanctionné par une pénalité de Stop & Go de 10 secondes, qui doit être prononcée immédiatement après le départ. Pour les autres infractions, les pénalités sont prononcées à différents degrés, c'est-à-dire un Stop & Go (Arrêter et immédiatement repartir) ou un Stop & GO de 10 secondes. La pénalité prononcée doit être exécuté immédiatement dans un endroit spécialement prévu si il existe, et sinon à l'emplacement du véhicule dans les box. Si une simple pénalité Stop & Go n'est pas exécutée correctement, le directeur de course rappellera le même pilote aux box pour répéter la pénalité. En cas d'une pénalité de 10 secondes, c'est le directeur de course qui donnera le signal de la reprise de la course. Une non observation ou une exécution incorrecte volontaire de la pénalité mènera à une disqualification.
- 2.16. Afin de renforcer le « Fairplay » pendant la course, tout pilote qui bousculerait à plusieurs reprises les voitures précédentes (même retardataires) doit être sanctionné. Le directeur de course, n'hésitera pas à sanctionner même une voiture qui est en tête. On peut attendre de chaque pilote à ce qu'il attende une opportunité de dépassement avec « Fairplay » jusqu'à un demi-tour. Le directeur de course devra rendre attentif le pilote retardataire qu'il est en train d'être doublé. Si ce dernier malgré cet avertissement n'obtempère pas, il sera également sanctionné.

- 2.17. Le règlement technique correspondant à celui de l'EFRA. Les éventuelles adaptations pour la Suisse sont décrites dans la section pour Experts et Amateurs.
- 2.18. Toutes les mesures pour le respect des normes anti-bruits EFRA devront être prises également en Suisse. Par conséquent, chaque véhicule doit être au moins équipé d'un Airbox et d'un pot d'échappement à 3 chambres. Tant que les résultats des mesures sans équivoque ne pourront pas être obtenues d'une façon simple, le directeur de course arrêtera chaque véhicule qui provoquera un niveau de bruit audible au-dessus de la moyenne et exigera une réduction du bruit.



SRCCA
Stephan Perazzi
Bruggerstr. 22a
CH - 5102 Rapperswil
Tel: 079 648 16 37
Fax: 062 893 97 59
e-mail: srcca_vls@srcca.ch
web <http://www.srcca.ch>

*Verband Schweizerischer Clubs für ferngesteuerte
Automodelle*

*Association des clubs suisses pour modèles d'auto
radiocommandés*

*Associazione dei clubs svizzeri per automodelli
radiocommandati*

3. Catégories Experts et Amateurs

- 3.1. Chaque pilote Experts et Amateurs doit disposer d'une licence SRCCA valable. Chez les Experts, au maximum 22 pilotes peuvent participer par journée de courses.
- 3.2. En tant que pilote Expert, sont qualifiés pour la saison entière :
 - les 18 meilleurs pilotes Experts de la saison précédente
 - les 4 meilleurs pilotes Amateurs de la saison précédente
 - ces 4 pilotes doivent impérativement courir dans la catégorie Expert la saison suivante.
- 3.3. Celui qui s'est qualifié directement en catégorie Expert la saison précédente (Meilleurs des 18 pilotes) ne peut pas courir dans la catégorie Amateurs dans le saison en cours.
- 3.4. Les neufs meilleurs résultats de la saison comptent pour le classement final du Championnat suisse. Les 10 premiers pilotes Experts du classement final du championnat suisse sont qualifiés pour la participation au championnat d'Europe de la saison suivante.
- 3.5 La manche EFRA disputée en Suisse compte également pour le classement du Championnat suisse Experts et Amateurs**
- 3.6. L'attribution des points par course est déterminé par le tableau situé en annexe 1.
- 3.7. Pour chaque course, l'organisateur fournit cinq coupes pour la catégorie Experts et 10 coupes pour la catégorie Amateurs. En outre chaque organisateur s'efforcera, d'entente avec le responsable VLS et d'éventuels sponsors, d'offrir un choix de prix attrayant avec des prix en nature.
- 3.8. Les trois premiers du classement final du championnat suisse Experts et Amateurs sont récompensés avec une coupe offerte par la SRCCA.
- 3.9. L'invitation aux courses des catégories Experts et Amateurs sera effectuée par l'organisateur en accord avec le responsable VLS. L'organisateur met à la disposition des pilotes les numéros autocollants pour les voitures.
- 3.10. Les frais d'inscriptions appliqués sont ceux décrits dans l'annexe 2 et doivent être payés en même temps que l'inscription à l'organisateur.
- 3.11. Le règlement technique EFRA en vigueur est appliqué pour les catégories Experts et Amateurs. Les modifications spécifiques à la Suisse sont décrites dans l'annexe 3 du présent règlement.

- 3.12. Toutes les carrosseries 1:5ème disponibles sur le marché sont autorisées pour toutes les catégories (Les camions ne sont pas des carrosseries 1:5ème). Il faut considérer que sur le plan niveau international, pas toutes les carrosseries ne sont autorisées.
- 3.13. Les pilotes Experts courent dans 2 groupes pour les qualifications. La répartition en groupe se fera par le premier organisateur de la saison. Cette répartition sera reprise par les organisateurs suivants de sorte à ce que la répartition en groupe des Experts restera la même pour toute l'année.
- 3.14. Les pilotes Amateurs courent dans deux à trois groupes pour les qualifications. La répartition sera effectuée par l'organisateur en tenant compte du niveau des pilotes. Les meilleures pilotes Amateurs prennent le départ dans les groupe 2 et 3, et les plus faibles dans le groupe 1.
- 3.15. A la fin des qualifications, on établit un classement provisoire. Chaque pilote ayant une manche de qualification figurera dans ce classement. Il n'y aura pas de qualification directe en finale.

Tous les pilotes Experts participeront à une demi-finale (A: 1./3./5./7./9./11./13./15./17./19./21./23.)
(B: 2./4./6./8./10./12./14./16./18./20./22./24.)

Les pilotes qualifiés pour la grande finale sont :

- Piste sèche : les 4 meilleurs placés de chacune des 2 demi-finales
+ les 2 meilleurs temps issus des 5 et 6^{ème} rang
- Piste mouillée: Les 5 meilleures places des 2 demi-finales.

Au cas où il y aurait moins de 20 pilotes Amateurs, on organisera directement 2 demi-finales. Les meilleurs 5 pilotes de chaque demi-finale participeront à la finale. Au cas où il y aurait plus de 20 pilotes Amateurs, les 16 premiers pour les demi-finales (A: 1./3./5./7./9./11./13./15.) (B: 2./4./6./8./10./12./14./16.).

Les autres pilotes devront se qualifier comme suit :

- pour un total de 21-26 Amateurs: un quart de finale, dont les 4 meilleurs passent en demi-finale (A: 1./3.)(B:2./4.)
- pour un total de 27-36 Amateurs: deux quart de finales, dont les 2 meilleurs de chacune passent demi-finale
- pour un total de plus de 36 Amateurs: trois quart de finale, dont les 3 vainqueurs et le meilleur second passent en demi-finale

Si la place sur la piste et le podium le permettent, il est possible de faire courir plus de 10 pilotes simultanément et ainsi éviter de faire courir les ¼ de finale.

- 3.16 Des points sont attribués seulement aux pilotes ayant effectué au moins un tour complet chronométré lors des pré finales et finales.



SRCCA
Stephan Perazzi
Bruggerstr. 22a
CH - 5102 Rapperswil
Tel: 079 648 16 37
Fax: 062 893 97 59
e-mail: srcca_vls@srcca.ch
web <http://www.srcca.ch>

*Verband Schweizerischer Clubs für ferngesteuerte
Automodelle*

*Association des clubs suisses pour modèles d'auto
radiocommandés*

*Associazione dei clubs svizzeri per automodelli
radiocommandati*

4. Nouveaux venus (Newcomer)

Pour faciliter l'accès au championnat suisse SRCCA-VLS, il a été créé la nouvelle catégorie des nouveaux venus (Newcomer). Cette nouvelle catégorie est destinée aux nouveaux pilotes qui souhaitent participer au championnat VLS mais qui ne font pas encore partie d'un club officiel SRCCA.

4.1. Les nouveaux venus (Newcomer) courent avec les amateurs et sont par conséquent soumis au règlement amateurs.

4.2. Comme les nouveaux venus (Newcomer) ne disposent pas de licence SRCCA, ils ne feront pas partie du classement général des pilotes.

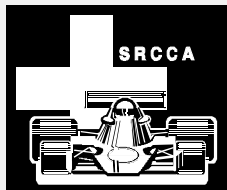
4.3. Les pilotes n'ayant pas encore participé à une course de championnat peuvent intégrer cette nouvelle catégorie.

4.4. Il n'est pas nécessaire au nouveau venu (Newcomer) de disposer d'une licence SRCCA pour disputer les quatre (4) premières courses.

4.5. Celui qui participe en tant que nouveau venu (Newcomer) à quatre (4) courses, doit par la suite faire partie d'un club officiel et obtenir une licence SRCCA pour disputer le championnat suisse Amateurs

4.6. Les exigences techniques appliquées aux nouveaux venus (Newcomer) sont identiques à celles des Amateurs/Experts. Les transpondeurs personnels sont vivement conseillés, cependant, ils peuvent être obtenus en prêt auprès des organisateurs de la course.

4.7. L'organisateur annonce les adresses des nouveaux venus (Newcomer) au responsable VLS, afin que ces pilotes puissent aussi être invités par les organisateurs suivants.



SRCCA
Stephan Perazzi
 Bruggerstr. 22a
 CH - 5102 Rapperswil
 Tel: 079 648 16 37
 Fax: 062 893 97 59
 e-mail: srcca_vls@srcca.ch
 web http://www.srcca.ch

*Verband Schweizerischer Clubs für ferngesteuerte
 Automodelle*

*Association des clubs suisses pour modèles d'auto
 radiocommandés*

*Associazione dei clubs svizzeri per automodelli
 radiocommandati*

Annexe 1: Attribution des points par course

	<u>Expert</u>	<u>Amateur</u>
1. Platz/rang	50 Punkte/points	50 Punkte/points
2. Platz/rang	46 Punkte/points	46 Punkte/points
3. Platz/rang	42 Punkte/points	42 Punkte/points
4. Platz/rang	38 Punkte/points	38 Punkte/points
5. Platz/rang	34 Punkte/points	34 Punkte/points
6. Platz/rang	32 Punkte/points	32 Punkte/points
7. Platz/rang	30 Punkte/points	30 Punkte/points
8. Platz/rang	28 Punkte/points	28 Punkte/points
9. Platz/rang	26 Punkte/points	26 Punkte/points
10. Platz/rang	24 Punkte/points	24 Punkte/points
11. Platz/rang	22 Punkte/points	22 Punkte/points
12. Platz/rang	20 Punkte/points	21 Punkte/points
13. Platz/rang	18 Punkte/points	20 Punkte/points
14. Platz/rang	16 Punkte/points	19 Punkte/points
15. Platz/rang	14 Punkte/points	18 Punkte/points
16. Platz/rang	12 Punkte/points	17 Punkte/points
17. Platz/rang	10 Punkte/points	16 Punkte/points
18. Platz/rang	8 Punkte/points	15 Punkte/points
19. Platz/rang	6 Punkte/points	14 Punkte/points
20. Platz/rang	5 Punkte/points	13 Punkte/points
21. Platz/rang	4 Punkte/points	12 Punkte/points
22. Platz/rang	3 Punkte/points	11 Punkte/points
23. Platz/rang	2 Punkte/points	10 Punkte/points
24. Platz/rang	1 Punkt/point	9 Punkte/points
25. Platz/rang		8 Punkte/points
26. Platz/rang		7 Punkte/points
27. Platz/rang		6 Punkte/points
28. Platz/rang		5 Punkte/points
29. Platz/rang		4 Punkte/points
30. Platz/rang		3 Punkte/points
31. Platz/rang		2 Punkte/points
32. Platz/rang		1 Punkt/point
33>. Platz/rang		1 Punkt/point



SRCCA
Stephan Perazzi
Bruggerstr. 22a
CH - 5102 Rapperswil
Tel: 079 648 16 37
Fax: 062 893 97 59
e-mail: srcca_vls@srcca.ch
web <http://www.srcca.ch>

*Verband Schweizerischer Clubs für ferngesteuerte
Automodelle*

*Association des clubs suisses pour modèles d'auto
radiocommandés*

*Associazione dei clubs svizzeri per automodelli
radiocommandati*

Annexe 2: Finances d'inscriptions

A2.1. Expert, Amateur:

Les finances d'inscriptions pour les pilotes Experts, Amateurs se montent à CHF 30.- par course et CHF 50.- par week-end de courses (2 courses). Les finances d'inscriptions sont à payer directement à l'organisateur en même temps que l'inscription, conformément à l'invitation.

A2.2. ➤ Nouveaux venus (Newcomer)

Les finances d'inscriptions pour les nouveaux venus (Newcomer) sont de CHF 40.- par course ou CHF 60.- par week-end (2 courses).

Les finances d'inscriptions des nouveaux venus (Newcomer) sont à payer directement à l'organisateur en même temps que l'inscription, conformément à l'invitation.

*** L'acquisition d'une licence SRCCA se monte à CHF 30.- et doit être demandée auprès d'un club affilié à la SRCCA (voir le site internet www.srcca.ch)**



SRCCA
Stephan Perazzi
Bruggerstr. 22a
CH - 5102 Rapperswil
Tel: 079 648 16 37
Fax: 062 893 97 59
e-mail: srcca_vls@srcca.ch
web <http://www.srcca.ch>

*Verband Schweizerischer Clubs für ferngesteuerte
Automodelle*

*Association des clubs suisses pour modèles d'auto
radiocommandés*

*Associazione dei clubs svizzeri per automodelli
radiocommandati*

Annexe 3: Règlement technique spécial pour les catégories Expert/Amateur

- A3.1. Toutes les carrosseries 1:5ème disponibles sur le marché sont autorisées pour toutes les catégories (Les camions ne sont pas des carrosseries 1:5ème). Il faut considérer que sur le plan international, pas toutes les carrosseries ne sont autorisées.
- A3.2. Airbox (Boîte à air) et échappement 3 chambres sont obligatoires en Suisse.
- A3.3. D'autres numéros seront attribués aux pilotes pour les pré-finales et finales et qui devront être mis sur les carrosseries selon les normes des organisateurs.
- A3.4 Les 10 minutes de report avant une finale n'est plus possible en Suisse à partir de 2006. En raison d'un planning très serré, ce point sera enlevé.
- A3.6. Il n'est pas permis de mettre des produits sur les pneus qui pourraient améliorer l'adhérence
- A3.7. Il n'existe pour la Suisse en 2006, aucune autre restriction par rapport au règlement EFRA. Les modifications apportées au règlement EFRA 2006 sont ainsi également valables pour la Suisse.

Annexe 4: Plan horaire

- A4.1 Le contrôle technique doit commencer à 08.00 et se terminer à l'heure de la réunion des pilotes. Les pilotes qui sont arrivés plus tard aux essais libres et qui n'ont pas passé le contrôle technique, ne pourront plus participer à la course.
- A4.2 La pause de midi doit être d'environ 1 heure, entre 12.00 et 13.00.